

# INFORMATIQUE : POUVOIRS DE L'EMPLOYEUR, LIMITES ET OBLIGATIONS

Géolocalisation, télétravail, réseaux sociaux, vidéosurveillance, mouchards, etc., les nouvelles technologies pénètrent les pratiques de travail et permettent une surveillance étroite des salariés. L'entreprise doit toutefois veiller à respecter scrupuleusement les règles d'utilisation des TIC et de contrôle des collaborateurs.

## OBJECTIFS ET PROGRAMME

- Connaître les risques induits par l'utilisation des TIC par les salariés
- Connaître les bonnes pratiques

### Les obligations liées à l'utilisation des TIC par les salariés

- Prérogative des IRP
  - o Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)
  - o Le Comité d'Entreprise (CE)
- Les formalités obligatoires auprès de la CNIL
- L'information des salariés
  - o Le Règlement intérieur, les chartes
  - o Les clauses contractuelles
  - o L'accès à la messagerie
  - o Les fichiers, disques durs, clefs USB

### Cyber-surveillance, vidéosurveillance

- Restriction des usages des outils de communication par les salariés
- Contrôles de l'activité des salariés
  - o Contrôles licites/illicites
  - o Les dispositifs de contrôle : surveillance des fichiers informatiques, de la messagerie électronique, de la navigation internet, du téléphone, etc.
- Sanctions civiles et pénales en cas d'usage abusif des outils de communication par le salarié
- La responsabilité de l'entreprise

### L'entreprise et les réseaux sociaux

- Un outil pour l'entreprise
  - o Les réseaux sociaux ouverts
  - o Les réseaux sociaux privés de l'entreprise
- La responsabilité de l'employeur dans l'utilisation des réseaux sociaux
  - o L'entreprise (éditeur) responsable de ses propres contenus sur les réseaux sociaux
  - o L'entreprise (producteur) responsable des contenus diffusés par des tiers

## POINTS CLÉS

Des exemples concrets pour identifier et prévenir les risques

## PUBLIC

DRH, RRH, avocats, administrateur réseaux

## PRÉREQUIS

Etre praticien du droit du travail et/ou des ressources humaines, connaître les TIC

## INFORMATIONS

Lieu : Lille ou Paris  
Durée : 1 journée, soit 7 heures  
Prix : à deviser

## INFORMATIQUE : POUVOIRS DE L'EMPLOYEUR, LIMITES ET OBLIGATIONS

- Le contentieux de l'utilisation des réseaux sociaux par les salariés
  - o Les propos tenus par les salariés au nom de l'entreprise et dans le cadre du contrat de travail
  - o Les propos tenus en dehors du contrat de travail
- L'accès aux réseaux sociaux pendant le temps de travail encadré par l'entreprise

### **Télétravail : évolution des pratiques et impacts pour l'entreprise**

- Conditions de mise en place du télétravail : définition et obligations
- Durée légale du travail et preuve du temps de travail
- Le contrôle obligatoire de l'employeur
- Les moyens de surveillance à distance du salarié en télétravail